

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE SIERENTZ

1 place du Général de Gaulle, **68510 SIERENTZ**

Tél. : 03.89.81.51.11 - Télécopie : 03.89.83.92.52

Courriel : technicien@mairie-sierentz.fr

Pouvoir adjudicateur : M. Jean-Marie BELLARD, Maire de Sierentz

2. Procédure de passation : procédure adaptée (article 28 du CMP)

3. Objet du marché : Réfection annuelle de la signalisation horizontale

4. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Conditions relatives au marché :

Financement : budget communal

Paieement : par mandat administratif dans les conditions prévues aux articles 86 à 98 du code des marchés publics.

5. Modalités d'obtention : dossier de consultation à demander par écrit, télécopie ou courriel à la **Mairie de SIERENTZ**, 1 Place du Général de Gaulle, 68510 SIERENTZ

Tél. : 03.89.81.51.11 - Télécopie : 03.89.83.92.52

Courriel : technicien@mairie-sierentz.fr

Le dossier de consultation sera transmis aux candidats par voie électronique exclusivement.

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin : www.amhr.fr

6. Date limite de réception des offres : le **jeudi 02 juillet 2015 à 12h00**, à transmettre sous pli cacheté par envoi recommandé avec accusé de réception ou à déposer contre récépissé à **Monsieur le Maire de la Ville de Sierentz**.

7. Justifications à produire : Suivant dispositions du règlement de consultation.

8. Critères d'attribution : Suivant les dispositions du règlement de consultation.

9. Renseignements administratifs et techniques :

Mairie de SIERENTZ, 1 Place du Général de Gaulle, **68510 SIERENTZ**

Tél. : 03.89.81.51.11 - Télécopie : 03.89.83.92.52

Courriel : technicien@mairie-sierentz.fr

10. Date d'envoi à la publication : le 11 juin 2015

Le Maire
Jean-Marie BELLARD